GAZETTE DE VARSOVIE

MERCREDI, 24 AVRIL 1793.

VARSOVIE, *le* 24 *Avril.*

La multiplicité des matières, que souvent même nous ne pouvons guères qu'effleurer, ne nous ayant point laissé assez d'espace, pour donner en entier les *lettres patentes* adressées par S. M. le Roi de Prusse, aux habitans des provinces qui viennent de passer sous sa domination, nous avons été contraints dans le tems de nous borner à une simple analyse, dans laquelle nous avons réuni les articles principaux de ce réglement. La même raison nous force aujourd'hui de suivre encore cette marche, pour la proclamation publiée au nom de S. M. l'Impératrice de toutes les Russies, dans ses nouvelles possessions, par M. de Kreczetnikow Général en Chef de Ses armées, & Gouverneur général des-dites provinces. Cet arrêté qui s'annonce sous le titre, de *publication*, diffère peu de celui qui a été repandu par le Général en Chef des armées de S. M. le Roi de Prusse. Aussi nous nous bornerons aux traits principaux.

Après avoir détaillé avec autant de précision que d'énergie, tous les services que S. M. l'Impératrice à rendus à la Pologne, durant les 30 années de son règne, sans aucune vue d'intérêt particulier, & uniquement pour assurer la félicité générale, & le bien-être particulier des habitans de cette République, S.E.M. de Kreczetnikow passe en quelque sorte en revue, les moyens destructeurs à l'aide desquels, l'esprit de trouble & de discorde qui forme comme l'essence du caractère Polonois, a rendu constamment inutiles & même dangereuses pour cette Souveraine, toutes les mesures que lui avoient dictées sa bienfaisance & l'intérêt qu'elle prenoit au bonheur de la Pologne. Comme les perturbateurs reduits à l'inaction par la bravoure des troupes Russes, voyant le peu de succès des artifices & des manœuvres qu'ils avoient employées jusqu'alors, ont eu recours à des moyens plus violens, & n'ont rien négligé pour répandre partout, les maximes révoltantes adoptées & propagées par une secte barbare, destructive de tout gouvernement; S. M. l'impératrice n'a pas trouvé de voye plus propre à réprimer l'audace de leurs projets désorganisateurs, comme aussi à cimenter la gloire de Son Empire, & la félicité de la République, que de joindre à ses vastes possessions, les provinces limitrophes de la dite République, dans la crainte justement fondée, que cette contagion funeste en se repandant dans ces Palatinats, n'étende ses ravages jusqu'aux Etats contigus de cette Princesse, & n'y trouble la tranquillité que Ses longs travaux & Ses soins généreux y ont établie. En conséquence, la ligne de démarcation entre les deux Empires, commencera à la Colonie nommée *Drui*, sur la rive gauche de la Dzwina, près de l'angle formé par l'extrémité du Sémigale; puis passant par Norocz & Dubrowa, & longeant les frontières du Palatinat de Vilna, par Stolpce, jusqu'à Nieświeź, & de-là à Pinsk; traversant ensuite par Kunew, entre Wyszogrod & Nowa-Grobla, sur les confins de Gallicie, elle descendra de ce point jusqu'au Dniestre, & suivra ses rives jusqu'à Jaorlik, qui jadis servoit de limite entre les Empires de Russie & de Pologne. Ainsi à compter de ce jour, tous les pays renfermés dans cette ligne, feront à jamais partie des Etats de S. M. l'Impératrice.

A ces fins, S. E. M. le Gouverneur-général de ces provinces, assure les nouveaux sujets de S. M. l'Impératrice, au nom de cette Souveraine & par son ordre exprès, que non seulement Elle leur garantit de la manière la plus solemnelle, une liberté entière de culte, & la sûreté de leur personne & de leurs possessions; mais que voulant les mettre au niveau de Ses anciens sujets, Elle leur accorde toutes les immunités, droits & privilèges dont jouissent les habitans de la Russie blanche..... Mais comme elle a droit d'attendre d'eux en retour, une fidélité & un attachement égal à celui dont les Russes Lui donnent chaque jour de nouvelles preuves; pour imprimer à ce sentiment aussi naturel que juste, un caractère plus autentique & plus sacré, Elle exige que tous les citoyens, depuis le premier Dignitaire jusqu'au dernier des habitans, lui prêtent, & cela dans le courant de ce mois, le serment d'usage en pareil cas; permettant à ceux qui s'y refuseroient, de vendre leurs biens, & de se retirer où bon leur semblera, & leur accordant à cet effet l'espace de trois mois, lequel terme expiré, ce qui restera de leurs possessions ou mobilier, sera confisqué au profit du trésor de S. M. Impériale.

Le clergé séculier & régulier devant servir d'exemple au peuple, & par ses discours & par ses actions, il est enjoint à tous ses membres, de remplir les premiers cette obligation, & d'adresser au ciel dans toutes les cérémonies de l'église, les voeux les plus ardens, (suivant le formulaire qui leur sera envoyé à cet effet,) pour qu'il daigne accorder à S. M. l'Impératrice, ainsi qu'à son digne fils, Paul Pétrowicz Grand-Duc de Russie, & à toute Sa Maison, les jours les plus longs & les plus fortunés.

Tous les hommes étant égaux aux yeux de cette Souveraine philosophe, dès qu'ils remplissent les devoirs que leur prescrivent la vertu, l'intérêt général, & leur titre de citoyens, S. M. l'Impératrice veut que les juifs domiciliés dans ses nouveaux Etats, soient compris dans la classe de ceux, sur lesquels s'étendra Sa bienfaisance. En conséquence, Elle leur conserve les franchises & privilèges dont ils ont joui jusqu'à ce moment, tant par rapport à leur culte, que relativement à leur état politique & civil.

Comme S. M. l'Impératrice ne désire rien avec plus d'ardeur, que d'assurer le bien-être & la tranquillité de ses nouveaux sujets, elle les prévient que l'entrée & le séjour de ses troupes dans ces provinces, bien loin de mettre un obstacle à l'industrie, au commerce & aux arts, ne pourront qu'en favoriser les progrès, par une suite de l'exacte discipline qu'el es observeront partout.

La dite proclamation signée de la main de S. E. M. le Général en Chef & Gouverneur-général, & scellée de ses armes, en vertu des pouvoirs spéciaux qu'il a reçus à cet effet de S. M. l'Impératrice, a du être publiée le 27 Mars, lue en chaire, inscrite aux actes de toutes les chancelleries, affichée partout où besoin sera, & portée par toutes les voies d'usage en pareil cas, à la connoissance des citoyens.

FRANCE.

Extraits de la Corespondance secrette, No. 14.

.....*Marat* poursuit toujours nos Généraux. La veille de la nouvelle de la prise de Breda, ce journaliste traitoit Dumourier de gredin & de polisson. Ce succès lui a fait dire, que Dumourier étoit émigré avec son armée. *Risum teneatis.* Malgré tant d'extravagances, j'entends encore dire à quelques forcenés, que sous peu de tems Marat sera le premier homme de la Convention.

Voici ce que Danton dit à *Dumourier* lors de leur rencontre à Bruxelles. C'est du moins ce que ce député s'est vanté à Paris d'avoir dit au Général, & ce qu'on feint de croire. „Je dois vous parler dans ce moment comme votre supérieur. Il n'a tenu qu'à vous de détruire entièrement l'armée du Roi de Prusse; d'autres ont prétendu le contraire. Laissons ça là. Vous êtes revenu à Paris, & vous avez intrigué pour perdre Pache; passons encore là-dessus. Voici de quoi il est question: vous voilà destiné à prendre la Hollande; s'il vous arrive de broncher, c'en est fait de vous; vos soldats vous surveillent, & je leur en ai donné l'ordre. Moi-même je ne vous perds pas de vue; si j'apperçois la moindre tergiversation, je vais vous saisir au milieu de votre armée, & je vous traine à la Convention.

Ou Dumourier réussira ou ne réussira pas. Dans ce dernier cas, ce sera un traitre; dans le premier, les Jacobins voudront lui en enlever la gloire; ce seront les soldats & Danton, qui l'auront forcé à marcher droit.....

.....On a annoncé à la séance des Jacobins, que l'Irlande étoit en pleine insurrection. C'est à ce bureau qu'arrivent les premières nouvelles, vraies ou fausses, que saisissent indistinctement les gobe-mouches. Les Jacobins éclairés, comme les prédicateurs d'autrefois, ne croient pas eux-mêmes à ce qu'ils font croire à d'autres. Ils savent qu'on leur envoie de tous les pays du monde, des nouvelles faites pour les induire en erreur, & ils se contentent d'y mettre la multitude.....

Les sections sentent enfin la nécessité de mettre un frein au succès des brigands. Trente huit ont pris des arrêtés pour improuver la conduite des municipaux, auteurs de la journée des sucres.

A cette journée des sucres, un passant voyant piller un épicier, demanda ce que c'étoit: *C'est la Nation*, répond un plaisant aristocrate, *qui prend son caffé*. — *Il faut convenir*, continue le passant, *qu'elle ne le prend pas sans sucre.*

.....Clery est sorti du Temple. La commune n'a pas voulu l'admettre au service des prisonniers, conformement au testament ou plutôt à la priere de Louis XVI. Un Roi mort sur l'échaffaud, ne peut guerres avoir d'autorité après sa mort. C'est toute-fois une barbarie inutile. Une injustice de la commune est d'avoir refusé à Clery, les effets que lui avoit légués son maitre; ils pouvoient valoir huit à dix mille livres. Quelle mesquinerie !.....

.....Le citoyen représentant, Chabot, paroit depuis quelque temps exposé à des plaisanteries un peu fortes, de la part de gens qui furent autrefois ses amis. Gorsas ne connoit pour lui d'autre tribunal que celui du baton. Manuel lui crie: „ tu me crois donc bien loin, Chabot, puisque tu dis du mal de moi! " Prudhomme écrit. „ Qui nous eût „dit, il y a cinq ans, qu'un petit capucin de province, „aidé de plusieurs têtes aussi bien organisées que la sien„ne, d'un Marat sur-tout, naturaliseroit en France, le con„seil des dix de Venise; transformeroit le lieu des séances „d'un comité en Bastille; feroit mouvoir la force armée „de la premiere ville de l'Europe; ordonneroit des visites „domiciliaires; troubleroit le repos de plusieurs milliers de „famille, & se permettroit ce que Louis XIV, Louis XV, & „Louis XVI, n'osérent jamais, à l'époque de leur pleine & „puissante autorité Royale.....! "

Le tribunal révolutionnaire, tel qu'il a été modifié en dernier lieu, ne paroit pas suffisant aux Jacobins. Ils voudroient de plus une armée révolutionnaire, qui feroit plus expéditive dans ses opérations. Il faut convenir qu'une pareille armée seroit utile, si elle n'étoit composée que de gens honnêtes. Mais si on n'y faisoit entrer que des patriotes dans le sens de ceux qui ont conçu ce plan, elle feroit plus dangereuse qu'une armée Prussienne & Autrichienne. On aimeroit mieux se mettre à la discrétion des ennemis du dehors.

Il ne reste aucun doute que le comité des douze ne fût complice de la derniere conspiration. Malgré l'espece d'énergie qu'avoit reprise la Convention, on trouvoit qu'elle n'avoit adopté qu'une demi-mesure, en n'osant pas renouveller ce comité. Au lieu de le casser, & d'en livrer les membres au tribunal révolutionaire, la Convention a profité de l'absence d'une partie de ces membres, pour y en adjoindre quelques autres dont on est sûr, & dont la présence, telle que celle de Camus, en imposera à la malveillance de plusieurs d'entre eux. Le ferment de nouveaux troubles, qui tiennent à l'échec de notre armée de la Belgique, & à la retraite de Dumourier, rendoit cette précaution nécessaire......

...... Manuel ne paroit regretté que des philosophes & des amis de l'humanité. Si cet homme célébre dans la révolution, n'est pas sans défaut, on ne peut lui contester du mérite. Je passe sous silence les reproches fondés ou non, antérieurs à la révolution. Son zele révolutionaire l'a sans doute emporté au delà des bornes, contre la religion & le trône. Mais il ne s'est montré tel, que lorsqu'il y avoit du danger. Dèsque l'une & l'autre ont été détruits, il a donné des marques d'humanité & de modération.

Il s'est opposé aux horreurs du 2 Septembre; on sait que dans ce jour de deuil, il a au péril de sa vie, sauvé ses plus cruels ennemis. Lorsque Louis XVI. a été prisonnier, il n'a plus vu en lui qu'un homme malheureux; il n'a pas voté pour sa mort. Certes on n'a pas encore vu jusqu'à présent, que cette mesure terrible ait été utile à la République. Cependant le courage de Manuel ne s'est pas affoibli; il a été aussi redoutable à l'anarchie, qu'il l'avoit été à la tyrannie. Voilà les deux crimes irrémissibles de Manuel, aux yeux des aristocrates, des hypocrites & des anarchistes. La plus grande faute de cet homme public & révolutionnaire, depuis la seconde révolution du 10 Août, est d'avoir abandonné son poste de député. Il pouvoit être plus utile à sa patrie dans le sein de la Convention, que dans la retraite, d'où il se propose encore d'employer sa vie, conservée comme par miracle, à faire la guerre aux scélérats.......

....Nous nous trouvons dans une position bien critique, & peut-être plus critique, que lorsque l'ennemi étoit sur notre territoire, parce que du moins alors il avoit moins de moyens pour soutenir cette invasion, & que d'un autre côté nous en avions davantage pour le repousser. A présent, guerre au dehors, guerre au dedans; on cherche à l'allumer dans la capitale......

On regarde maintenant le projet d'un nouveau complot, comme déjoué & avorté. Ce n'étoit plus à la Convention qu'on devoit assassiner les députés appellans au peuple, mais chez eux; leurs maisons avoient été crayonnées. Ils n'y ont pas couché tant qu'a duré le danger. Il paroit que c'étoit le 27. qu'on devoit exécuter cet exécrable forfait. La liste de proscription n'étoit pas uniquement contre ceux qui avoient voté pour le bannissement ou la détention du tyran; car des Girondins qui avoient voté pour l'appel au peuple, & ensuite à la mort, auroient échappé au supplice dans ce cas là. Mais on y avoit dévoué tous les appellans au peuple, & par ce moyen, les Girondins à qui on en veut le plus, étoient compris dans le massacre.

La montagne voit enfin qu'elle a pris de fausses mesures, & desireroit passer l'éponge sur les moyens qu'elle a adoptés. Elle ne feroit pas même éloignée de rentrer dans l'ordre, du moins pour un tems, si elle ne craignoit de compromettre les intérêts de tant de brigands, qui lui sont dévoués.....

Il est bien difficile de suivre le fil de toutes les manœuvres qui changent tous les jours de plan. On en voit un constant, c'est de perdre la convention, & d'y substituer une autorité arbitraire; mais le mode de l'exécution varie à chaque instant. D'abord on a voulu l'échec de nos armées pour y parvenir; ensuite cet échec plus grand peut-être qu'on ne vouloit, a paru inspirer de la crainte à nos ambitieux.

Une autre singularité, c'est d'avoir entendu Robespierre proposer le bannissement de la famille des Bourbons, tandis qu'il s'y étoit opposé autrefois, comme l'on sait, & d'avoir vu aussi Danton prendre la défense de Dumourier.

Ces singularités se concilient avec ce que l'on a dit, de la division qui existe entre les chefs des Jacobins, avec le projet formé de faire sauter la tête d'*Egalité*, par un de ces partis. Mais comment les concilier, si on veut admettre avec d'autres, que tout cela n'est qu'un jeu de la part de Roberspierre & de Danton? Tout est enveloppé d'un nuage si épais, qu'on n'y voit rien de clair.

Analise des séances qui ont précédé & déterminé les dernières démarches de Dumourier.

Du 27. Pendant la nuit du 13. au 14. l'arbre de la liberté avoit été renversé dans la ville de Castres. Le directoire du département du Tharn, a ordonné qu'il feroit replanté, & pour mettre cet arbre désormais à l'abri des atteintes des aristocrates, il a été arrêté qu'il feroit environné d'une muraille; (un arbre, une muraille; voilà d'excellens moyens pour opérer le salut public,) que les dépenses faites à cette occasion, feroient supportées par les personnes suspectes, que la municipalité aura dénoncées comme telles. L'assemblée approuve aujourd'hui cet arrêté.

Danton est ensuite monté à la tribune, où il a dit: „ Quoi! la guerre civile est allumée dans le sein de la République, & la Convention reste immobile! que dira donc le peuple, car il est près de se lever en masse; (oui, oui, crie-t-on de toutes parts dans les tribunes). Il le doit, il le fera, il dira: " des passions haineuses agitent, déchirent nos représentans, tandis qu'ils devroient diriger notre énergie contre les ennemis de l'intérieur; & je vous le dirai moi-même avec franchise: vous ne faites pas votre devoir; vous devriez vous rendre peuple vous-mêmes. Prenez y garde, une grande révolution est comme un métal qui bouillonne dans la fournaise. La statue de la liberté n'est pas encore fondue; si vous ne savez gouverner le fourneau, le métal vous brûlera tous..... Il faut décréter que celui qui aura l'audace d'appeller les ennemis dans sa patrie, de manifester même ses opinions anti-civiques, fera mis hors de la loi. Pour moi, je déclare que tout individu qui osera devant moi, exprimer le vœu de la contre-révolution, ne périra que de ma main. Que ma tête tombe ensuite, je mourrai content, parce que j'aurai donné un grand exemple à suivre aux vrais patriotes. Je demande que la Convention déclare à l'univers entier, qu'elle est en état de révolution; qu'elle veut par une loi, écraser tous les ennemis de l'intérieur. Montrez-vous terribles; montrez vous peuple.

„ Déjà Marseille s'est déclarée la montagne de la République; cette montagne se gonflera; elle roulera les rochers de la liberté, sur tous les insensés qui rampent traitreusement près d'elle pour la miner. "

„ Passons aux succès des ennemis du dehors. Ils pourront bien, ajoute Danton, faire encore quelques progrès, & inquiéter quelques-unes de nos places frontières, mais les secours arrivent de toutes parts, ces succès ne feront qu'éphémères; & comme les géans de la fable, les Fran-

çois en touchant leur territoire, retrouveront toute leur énergie. Je demande qu'il soit décrété que tout citoyen François aura au moins une pique, & que la Nation fera les fraix de cette arme, pour les citoyens indigens. Je demande que le tribunal révolutionnaire soit mis en activité dans le plus bref délai. Je demande enfin, que vous adressiez au peuple François une déclaration ou manifeste, portant qu'il n'y aura jamais ni trêve ni paix, entre vous & les ennemis de l'intérieur. „—Danton descend de la tribune, couvert d'applaudissemens, & la Convention adopte à l'unanimité, toutes les propositions qu'il a faites. "

Robespierre, après avoir exposé l'état actuel de la République, soit au-dedans soit au-dehors, a conclu par le projet de décret suivant.

„ Tous les parens, tous les membres de la famille des Bourbons, seront obligés de sortir sous huit jours, du territoire de la République. "

„ Marie-Antoinette d'Autriche sera traduite devant le tribunal révolutionnaire, pour y être jugée comme prévenue d'attentat, contre la sûreté de la République "

„ Le fils de Louis Capet restera détenu au Temple. "

L'assemblée est passée à l'ordre de jour sur le tout.

Du 28. Un membre de la commune prend la parole, & donne lecture de l'adresse de la section des Tuilleries; elle est à peu près ainsi conçue. „ De grandes mesures peuvent seules sauver la République; quelques-unes ont été prises par vous, mais leur tardive exécution les rend illusoires. L'établissement d'un tribunal révolutionnaire est décrété depuis vingt jours, & il n'est pas-encore en activité; aucune tête coupable n'est encore tombée sous le glaive de la loi. Nous vous demandons de surveiller les Généraux. Dans une crise semblable, l'assemblée législative eut le courage de déclarer qu'elle ne pouvoit sauver la patrie. Le peuple se leva, & la patrie fut sauvée. Mandataires du peuple, s'il faut un nouvel effort, parlez. „— Vifs applaudissemens. — La Convention ordonne l'impression de cette adresse & de la réponse du président, l'insertion au bulletin, l'envoi aux départemens & aux armées.

Pétion a dit dans un assez long discours, que la Convention Nationale ne pouvoit sauver la patrie, qu'autant qu'elle seroit investie de la confiance publique. En conséquence, il a proposé de faire convoquer les assemblées primaires de tous les départemens, pour qu'elles puissent continuer ou renouveller les députés, selon qu'il seront jugés avoir ou ne pas avoir la confiance de leurs commettans. Plusieurs membres ont demandé que la discussion fût fermée. Après deux épreuves consécutives, le président a prononcé qu'elle ne l'étoit pas. — Fonfrede rappellant à la Convention, les décrets qu'elle a rendus ce matin, pour l'organisation du tribunal révolutionnaire, pour la réparation des pertes de l'armée, a proposé de déclarer que la Convention a les moyens de sauver la patrie, si les citoyens de Paris peuvent répondre de la sûreté de la Convention.

Buzot: ou il existe un pacte d'alliance entre tous les départemens de la République, ou il n'en existe pas. Dans ce dernier cas, la députation de Paris peut seule répondre à ses commettans.....(Des murmures violens interrompent l'opinant.)

Barrere lui succède. Il assure la Convention qu'elle a les moyens de sauver la patrie; qu'elle peut en répondre après les mesures qu'elle a prises aujourd'hui. Il ajoute que la souveraineté étant une, indivisible, c'est à la Nation entière que la Convention doit s'expliquer. Enfin, il propose de répondre à la commune de Paris, en déclarant que cette commune est responsable de l'exécution des loix, & de la sûreté de la Convention. Ces propositions sont décrétées.

Du 29. Lamarque annonce au nom du comité de salut public, que dans les départemens une multitude de brochures prêchent la guerre civile, appellent la royauté & l'ancien régime. Il propose les deux articles suivans.

„ Quiconque sera convaincu d'avoir composé ou imprimé des écrits, qui provoqueroient le rétablissement de la royauté en France, & la dissolution de la représentation Nationale, sera traduit devant le tribunal révolutionnaire & puni de mort. "

„ Les vendeurs, distributeurs & colporteurs de ces écrits, seront punis de deux années de fers. " (Ces deux articles sont adoptés.)

Sur la proposition de Barbaroux, & malgré l'opposition de Marat, la Convention décrète aussi la peine de mort, contre toute personne qui provoqueroit à l'établissement d'un pouvoir quelconque, attentatoire à la souveraineté du peuple. Elle décrète en outre la mort contre tout provocateur au meurtre, quand le meurtre s'en sera ensuivi, & six années de fers, si le crime n'a pas été commis.

Un autre décret ordonne ce qui suit:

„ A compter de ce jour, la course sur mer est & demeure abolie, à l'égard des navires de la ville de Hambourg & de ceux des villes Anséatiques. En conséquence, le conseil exécutif provisoire fera lever dans le plus bref délai, l'embargo mis sur les navires de Hambourg & des villes Anséatiques, qui sont actuellement dans les ports & rades de la République, & au départ de tout navire appartenant aux dites villes, il sera délivré aux capitaines, des passe-ports où seront insérées les dispositions du présent décrêt. "

Du 30. Camus, au nom du comité de salut public, fait le rapport suivant. „ Citoyens, il est arrivé hier des dépêches de l'armée: vos ennemis sont désespérés des mesures que vous avez prises dans vos dernières séances: votre unanimité ne les confond pas moins que votre sagesse. Les passions qui vous divisent, une fois anéanties, vous anéantirez vos ennemis. A ce prix, soyez sûrs que vous serez toujours au-dessus des événemens, & que la liberté triomphera. Nous ne vous donnerons pas les motifs des articles que nous allons vous proposer; ces articles parlent assez d'eux-mêmes. Sachez seulement qu'il se trame des choses affreuses dans l'armée de la Belgique. Voici le projet de décret qui a été arrêté par votre comité, après la plus mûre délibération. "

„ La Convention mande à sa barre le Général Dumourier. "

„ Le ministre de la guerre, Beurnonville, partira à l'instant pour connoître l'état de l'armée du Nord, & en rendre compte à la Convention Nationale. "

„ Quatre Commissaires pris dans le sein de la Convention, se rendront à l'instant à la dite armée, pour y prendre des renseignemens sur les faits. "

„ Les Commissaires qui sont dans ce moment à l'armée de la Belgique, se rendront auprès de la Convention, pour y rendre compte des faits. "

Ces mesures ont été adoptées à l'unanimité & sans discussion. (On a déjà vu quel a été le succès de cette mission.)

Du 1 Avril. Lasource jette des doutes sur la conduite de Danton & Lacroix: il les soupçonne d'avoir été d'intelligence avec Dumourier; d'avoir voulu soulever le peuple contre la Convention, pendant que Dumourier marcheroit avec son armée sur Paris. Il finit par demander que les citoyens Silleri & Egalité soient mis en état d'arrestation chez eux, & qu'il soit nommé une Commission chargée d'examiner la conduite des Commissaires dans la Belgique.

Il dit ensuite: „Prenons tous l'engagement de donner la mort à quiconque tenteroit de rétablir la royauté. " L'Assemblée se leve toute entière à cette dernière proposition, & décrète qu'il sera nommé une Commission, chargée de découvrir toutes les trames de la conspiration qui vient d'éclater.

Danton demande à répondre à Lasource. Voici une courte analyse de son discours: „Que me reproche Lasource? de ne m'être point présenté au Comité de sureté générale à mon arrivée. Cela est faux. Rendu à Paris à huit heures du soir, le lendemain matin je fus au comité: je lui présentai des détails exacts de tout ce qui venoit de se passer dans la Belgique. J'en atteste tous les membres de ce comité, & le rapport de Camus, qu'on n'acusera pas d'être mon partisan, s'est trouvé identique avec le mien. "

„Lasource se plaint que nous n'avons point fait arêter Dumourier, sur-tout après que nous lui avons entendu dire, que la Convention Nationale étoit composée de trois cens imbécilles, maitrisés par quatre cens brigands. "

„Je répondrai: Ne risquions nous pas le salut public, en faisant arrêter un Général qui se battoit en retraite devant une armée victorieuse, & dans un moment où il étoit entouré de ses partisans, & sur-tout par l'opinion publique, égarée sur son compte? "

„Eh quoi! moi d'intelligence avec Dumourier, moi qu'il accuse d'être l'auteur des massacres du 2 Septembre, & qu'il dit vouloir punir! moi qui ai toujours été opposé à ses projets liberticides, qui ai déjoué tous ses élans de finance dans la Belgique! On m'accuse d'avoir avili la Convention; qui plus que moi a parlé d'elle avec respect, qui a plus tonné contre ses ennemis? "

„On m'accuse de demander un Roi! il n'y a que ceux qui ont ménagé les Rois, qui ont exaspéré Dumourier contre les sociétés populaires, qui sont eu des correspondances avec lui, qui puissent être soupçonnés de vouloir un Roi. Que Dumourier montre une ligne de moi, & je consens que ma tête tombe. "

„J'ai voté pour l'établissement de la commission proposée par Lasource, je demande que cette commission examine la conduite de tous les députés, depuis leur arrivée

à la Convention; on verra quels sont les traitres. Pour moi, je suis un grand chef de la citadelle de la raison, je pulveriserai le canon des scélérats qui veulent la détruire, ou je serai écrasé.....

Osselin, au nom du comité de sûreté générale, fait un rapport sur les moyens d'assurer la tranquillité de Paris. La municipalité, dit le rapporteur, est effrayée de voir arriver dans la Capitale un grand nombre de déserteurs de l'armée de la Belgique. Voici les mesures que votre comité vous propose: — 1. La Municipalité est autorisée à exercer la surveillance aux barrières, & à faire arrêter tous les déserteurs & gens suspects. — 2. Les militaires qui arriveront à Paris, seront conduits à la Municipalité, pour y faire examiner leurs papiers. — 3. Le Comité de la guerre est chargé de présenter un projet de loi, pour punir les déserteurs. Ces dispositions sont décrétées.

Taillefer pense que la chose publique souffriroit beaucoup moins, si la Convention avoit une plus grande part dans le gouvernement immédiat de la République; le conseil exécutif lui semble ou mal-intentionné, ou peu habile. Un membre exprime la même opinion sur le Conseil exécutif, & cite pour exemple l'élection qu'il vient de faire, pour le commandement de la place de Verdun, d'un citoyen patriote pur, mais dénué des connoissances nécessaires à son état.

Hanssmann: „ Si vous voulez que le salut de la République ne soit plus compromis, si vous voulez avoir des armées bien commandées, des armées victorieuses, il faut que vous nommiez un Ministre de la guerre qui ait votre confiance; Beurnonville ne l'a pas. (Non! s'écrient plusieurs voix.) Je vous dirai en peu de mots pourquoi il ne l'a pas."

„ D'abord, ce sont Dumourier & Beurnonville qui au mois d'Octobre dernier, ont laissé sortir de France, l'armée Prussienne qu'ils pouvoient anéantir. Ensuite, Beurnonville n'a jamais secondé la marche victorieuse de Custines. Il a craint de favoriser la prise de Coblence; il a craint que Custines ne l'effaçât. A cette époque, il eut l'impudence de soutenir qu'il n'avoit que quatorze mille hommes disponibles, tandis qu'il en avoit effectivement trente-cinq mille en état de marcher."

„ Beurnonville est un ambitieux, un orgueilleux, un intrigant qui nous a menti effrontément, lorsqu'il a dit avoir remporté cent soixante douze victoires. Je demande qu'on procede à la nomination d'un nouveau Ministre de la guerre. — Un membre annonce un autre fait contre Beurnonville: il l'accuse d'avoir fait rentrer en France & traiter comme un prisonnier de guerre, un ci-devant vicomte de Cazané, qui avoit émigré avec la Fayette."

L'Assemblée ferme la discussion, & adoptant plusieurs propositions faites par Albitte, Bentabolle & Valazé, elle décrète ce qui suit:

1. Les Corps administratifs sont autorisés à faire établir des batteries sur les côtes.

2. Le conseil exécutif remettra sous vingt-quatre heures, l'état des officiers promus depuis le 10 Août.

3. Il exécutera sous vingt-quatre heures, le décret qui lui enjoint de rendre compte, des renseignemens qu'il a eus sur la conspiration de Brétagne, & des mesures qu'il a prises pour l'étouffer.

4. Tous les Généraux communiqueront directement avec la Convention Nationale; ils l'instruiront de 24 heures en 24 heures, de la position & des marches de leurs armées.....

La Convention a rendu un décret pour l'arestation du Général Paoli, accusé de s'entendre avec les Anglois, de vouloir leur livrer l'isle de Corse, d'avoir fait manquer l'expédition de la Sardaigne &c. &c.

Le gouvernement François a fait fermer la communication entre Calais & Douvres.....

De Manheim, le 2 Avril.

Il se confirme que les François se sont retirés jusqu'à Landau. Une partie de leur armée y est entrée; l'autre campe sous le canon de la place. L'armée combinée Autrichienne & Prussienne avance à grands pas, & ne tardera pas à les combattre sur leur territoire. Le quartier-général des Autrichiens est à Spire où l'on amene tous les jours nombre de blessés & de prisonniers François. Hier le Landgrave de Hesse-Darmstadt étoit ici; quelques mille hommes de ses troupes sont arrivés dans nos environs; ils passeront incessament le Rhin, pour aller se réunir aux Impériaux. Le Général Kalkreuth arrive, nous dit-on, par le pays de Deux-Ponts, avec un corps à ses ordres, pour s'y joindre également. L'armée qui s'assemble aux environs de Mayence pour réduire cette place, est aux ordres du Général Kalkstein. Les troupes Palatines occupent en ce moment, les retranchemens que les François avoient élevés près de Friensenheim. (*Ainsi voilà ces François vainqueurs partout, reduits à se retirer en désordre sur leur territoire, incertains même s'ils pourront s'y opposer aux progrès rapides de ces* prétendues hordes liberticides, *dont ils ne parloient qu'avec dédain.*)

De Bruxelles, le 3 Avril.

Bruxelles jouit en ce moment de la tranquillité la plus profonde. Quoique sans garnison, aucun désordre ne s'y commet; les Sermens ou corps de métiers montent la garde, ce qui suffit pour la police de la ville. Tous les partis sont réunis; les noms de Vonkistes, Wandernootistes &c. sont mis dans l'oubli: l'on ne connoit plus présentement qu'un seul parti, c'est celui de la Constitution & de l'amour pour le Souverain.

S. A. R. l'Archiduc Charles doit faire son entrée ici la semaine prochaine, comme Gouverneur-général des Pays-Bas.

Du 5. Aujourd'hui vers les 10 heures, s'est célébrée la grande messe du St. Esprit, à l'Eglise de Ste. Gudule. Tous les membres du conseil de Brabant, constitutionel, y ont assisté: un peuple immense s'y trouvoit, ainsi que de nombreux détachemens des volontaires qui forment la garde bourgeoise, accomgagnés de leur musique. S. E. le Ministre Plénipotentiaire assistoit également à cette cérémonie. Après la messe, tout le cortege, le ministre à la tête, s'est rendu au conseil de Brabant où Son Excellence a installé les membres de ce tribunal, qui y sont rentrés avec le triomphe le plus complet, le plus flatteur pour eux, le plus consolant pour le peuple, qui se promet la renaissance de l'ordre, & le retour certain de la félicité publique.

Du 6. Hier à 5 heures du soir on a amené à Bruxelles les Commissaires que Dumourier a livrés à l'armée Autrichienne. Le peuple s'est empressé sur leur passage; il leur a témoigné toute l'exécration qu'il avoit été obligé de comprimer pendant qu'il étoit sous leurs poignards. On les a conduits aux Finances. Quand ils sont descendus de voitures, le peuple a poussé ce cri d'indignation, qu'inspire la vue de grands scélérats. On entendoit: Les voilà ces voleurs d'Eglises: Les voilà ces Jacobins, qui ont assassiné leur bon Roi: Ils danseront la Carmagnole.

On dit que ces prisonniers jettent feu & flamme contre Dumourier; on n'a pas de peine à le croire. Ils disoient que Dumourier, en les faisant arrêter & en les livrant, avoit joué le rôle d'un chef de brigands, qui se fait boureau & expédie ses confrères, pour se sauver de la roue. Mais il leur est permis, apres le petit désagrément qu'ils essuient, d'avoir un peu d'humeur.

On assure que les quatre députés qui étoient dans la première voiture, en se voyant de si près, se faisoient horreur, & n'osoient se regarder. Ils ne se sont pas dit un mot pendant leur route.

Les entreprises les plus justes, les plus faites pour produire de grands avantages, sont souvent celles qui obtiennent le moins de succès. Plus d'une expérience l'avoit déjà prouvé, l'exemple de Dumourier en devient un nouveau témoignage. Entré en France à la tête d'une armée de 100,000 hommes, qui lui avoient juré de le suivre jusque dans la Capitale, pour y retablir l'ordre, il n'étoit pas à dix lieues des frontières, qu'il se vit reduit à 4 regimens de Ligne, ou selon d'autres lettres, à 10 escadrons de Cavalerie. La prudence ne lui permettoit pas de s'engager plus avant, avec aussi peu de monde: il revint donc sur ses pas, gagna heureusement la Belgique, & se rendit au camp Autrichien, où sans doute il éprouvera un traitement aussi différent de celui de la Fayette, qu'il lui est supérieur à tous égards.....

Voila donc enfin le terme auquel devoient aboutir ces vastes projets, qui semblables à un torrent impétueux, ne connoissoient déjà plus de bornes. Quelques victoires dues à la fougue bouillante d'un courage éphémere; des conquêtes abandonnées plus rapidement encore qu'elles n'avoient été faites; des succès aussi courts que brillans, & qui sans la bravoure, l'intelligence du valeureux Dumourier, eussent couté plus cher aux François, que la défaite la plus désastreuse: tels sont les grands résultats qu'offre à l'univers, une République qui encore à son berceau, dédaignant d'être l'égale de la Grece & de Rome, croyoit déjà les *effacer*, prétendoit dicter des loix à l'Europe asservie, & forcer en quelque sorte la nature à réformer son cours, suivant les oracles de son auguste Aréopage.

NB. Il vient d'arriver aux magasins ouverts dans la maison dite de Podkański, rue longue, des cuirs & autres marchandises fabriquées dans le pays. On y trouve aussi des eaux minérales de Seltz. Dans le vue d'en hater la vente, on en a diminué le prix. Il sera maintenant:—d'une à vingt bouteilles; 4½. — de 20. à 50. 4½.— Au dessus de 50. 4. fl: